



L'INTERSYNDICALE PNC



**Monsieur le Premier Ministre
Manuel VALLS
Hôtel Matignon
57, rue Varenne
75700 Paris**

Objet : Politique sociale d'AF

Roissy, le 12 septembre 2014

Monsieur le Premier Ministre,

Un article du 3 septembre du quotidien « *Les Echos* », généralement bien informé dans le domaine du transport aérien annonce que le Groupe Air France-KLM prépare l'ouverture des premières bases européennes de Transavia. On y découvre qu'une nouvelle structure, Transavia Europe, serait créée et qu'elle ouvrirait dès l'an prochain trois nouvelles bases à Porto, Lisbonne et Munich, avec chacune ses propres avions ainsi que ses propres personnels navigants techniques et commerciaux engagés sous contrat local. Tous ces éléments étaient confirmés par la Direction à la réunion du Comité Central d'Entreprise du 4 septembre.

Tout d'abord, nous regrettons la pratique d'Air France consistant désormais systématiquement à faire « fuiter » par la Presse ses orientations stratégiques avant d'en faire part aux partenaires sociaux ainsi qu'aux institutions représentatives du personnel. Mais nous y reviendrons. Mais surtout sur le fond, nous ne pouvons pas tolérer que la Société Air France, dont l'Etat est actionnaire, se livre à des pratiques de dumping social, réservées jusqu'ici à des Compagnies comme Ryan Air ou plus récemment Norwegian. Vous connaissez comme nous les implications d'un tel projet : perte d'emplois des PN français, mais aussi mise en péril des organismes sociaux, de la Caisse de retraite du personnel navigant... Alors que, tant des textes – décret n°2006-1425 du 21 novembre 2006 relatif aux bases d'exploitation des entreprises de transport aérien, que l'administration du travail dans son combat contre le travail dissimulé, sont parvenues à faire appliquer la législation française à du PN exerçant effectivement son activité en France, on permettrait à Air France de démanteler son activité court et moyen-courrier en l'externalisant. Nous vous demandons de vous opposer à cela et vous informons que l'Intersyndicale PNC ne restera pas sans réagir.

D'autant que des solutions alternatives existent : l'une d'entre elles consisterait à multiplier les qualifications communes avions du PNC de telle façon que celui-ci passe sans difficulté d'une structure à une autre, cela nécessite de créer des conditions conventionnelles et contractuelles communes. Un vaste chantier de négociation sociale certes, mais susceptible d'offrir des résultats fructueux en matière d'emploi. Mais pour qu'une stratégie profitable à tous soit menée, encore faudrait-il que la Direction accepte d'en discuter avec les partenaires sociaux, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui. Voici comment fonctionne le dialogue social à AF : une annonce d'un nouveau Plan d'austérité *Perform 2020* que les représentants du personnel découvrent dans la Presse, des réunions du Comité Central d'Entreprise et de CE PN où les représentants de la Direction « surjouent » sans même révéler l'écume des choses, des organisations syndicales, à commencer par les signataires de ce courrier confrontés à des interlocuteurs mal informés, sans pouvoir de décision et chargés de jouer la montre et l'usure, tandis que les dirigeants responsables affirment vouloir s'adresser directement au Personnel pour mettre en œuvre *Perform*. Voilà pour la forme, et elle est détestable.

.../..

Il est vrai que sur le fond, la Direction est bien en peine de justifier une nouvelle cure d'austérité. Au cours des deux années écoulées, elle a exposé aux Organisations syndicales la nécessité de la mise en place de *Transform 2015*, qui s'est traduit par une augmentation de la productivité de 20 % pour le PNC : réduction des compositions d'équipage, d'autant plus sensible qu'AF a mis en place des prestations passagers plus différenciées, densification des horaires de travail, réduction des repos pré et post courriers. Et pour la quatrième année consécutive, les salaires des PNC ont été gelés. La main sur le cœur, la Direction d'AF, à commencer par son PDG, nous a garanti que ces sacrifices, que nous avons dû faire accepter aux PNC, garantissaient l'emploi et le redressement de l'Entreprise. Et de fait, tous les indicateurs démontrent la réalité de ce redressement. Et pourtant, alors que l'encre de l'Accord collectif PNC 2013/2016, qui traduit conventionnellement *Transform*, est à peine sèche, qu'il nous est promis délocalisation et précarisation des conditions d'emploi.

Cette lettre est un constat et un appel : il nous semble qu'il est de la mission de la Tutelle étatique de tout faire pour préserver l'emploi ainsi que le dialogue social. Alors que le Président de la République et son Gouvernement ont fait de l'emploi leur priorité, que les aides se multiplient en faveur des entreprises dans ce sens, alors que l'Intersyndicale PNC a consenti des sacrifices pour préserver l'emploi à AF, il serait scandaleux de permettre à celle-ci de réduire votre action et nos efforts en délocalisant, en externalisant l'emploi.

Nos collègues du SNPL et du SPAF ont déposé un préavis à AF, où ils expriment des revendications et des griefs, dont beaucoup viennent d'être exposés. Nous devons vous informer qu'à défaut de changement d'attitude d'AF dans ses relations avec l'Intersyndicale PNC, et surtout la garantie de ne pas démanteler, par la délocalisation et le dumping social, son activité court et moyen-courrier, nous n'aurons d'autre choix que de déposer un préavis de grève. Nous nous tenons à votre disposition pour de plus amples précisions.

Nous vous remercions de votre attention et dans l'attente de votre réponse, nous vous prions de croire, Monsieur le Premier Ministre, en l'assurance de notre considération distinguée.



David LANFRANCHI
Président
SNPNC/FO



Marc LAMURE
Secrétaire Général Adjoint
UNSA PNC

SNPNC/FO
1 rue de la Haye
CS 18939 Tremblay en France
95732 Roissy CDG CEDEX
Tél : 01 49 19 58 18
Mail : snpnc@snpnc.org
www.snpnc.org

UNSA PNC
6 rue de la Haye
BP 10958 Tremblay en France
95733 Roissy CDG CEDEX
Tél : 01 41 56 04 64
Mail : contact@unsa-pnc.com
www.unsa-pnc.com